



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit Janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Janvier 2024.

**Présents** : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Marie-Pierre RICORDEL, Fabrice CHAMPALLE, Michel LEVESQUE, Hervé TABART.

**Absents excusés** : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND), Yolène BÉGO (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Mickael LAMIDÉ (pouvoir à Corinne KRDZALIC), Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR (pouvoir à Michel LEVESQUE).

**Secrétaire de séance** : Jacqueline MOLLÉ.

### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 14 Décembre 2023**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Les enfants du Conseil Municipal des Enfants se sont présentés :**

- Représentant l'école Saint Charles : Lina VIAU-DEVOUCOUX, Paul DUFOUR, Ewan PRIVÉ, Alice LAMIDÉ, Garance LENICE, Zoé BLANCHARD, Ambre BARREMAECKER.
- Représentant l'école du Pigeon Vert : Marjane BAY-RICO.

Ils ont été élus en Novembre 2022. Une première séance de travail a eu lieu pour qu'ils expriment leurs idées. Ils ont réalisé à cette occasion une carte de vœux pour les enfants et les élus de Saint-Pé-de-Bigorre.

Le prochain projet est l'organisation du Poiss'œufs en lien avec les parents d'élèves de l'école du Pigeon Vert. Il s'agit d'une chasse à l'œuf.

### **Etude sur la restauration collective :**

Cette étude a été proposée aux communes de Marzan et de Billiers pour voir comment améliorer la restauration collective sur les 3 communes. Cette étude a porté sur le gaspillage alimentaire dans les cantines, comment se fournir chez les agriculteurs du territoire et sur une future cuisine centrale.

L'étude a été menée par Terralim, le GAB56 et Canopée et est financée à 80% par les fonds LEADER.

La première phase de cette étude a fait un diagnostic de la restauration scolaire actuelle. Pour cela, une enquête a été réalisée auprès des familles des 4 écoles. Cette enquête a démontré que la majorité des parents souhaite une amélioration de la qualité du repas et également du confort de ce temps pour les enfants. Ils sont prêts pour cela à accepter une augmentation du coût du repas.

Le cabinet d'étude a également rencontré les agents qui travaillent dans les cantines qui se sont beaucoup impliqués en participant de façon assidue à toutes les réunions de travail.

Les résultats de la pesée du gaspillage alimentaire ont révélé que 18% de la nourriture était jetée à l'école Théodore Monod à Billiers et 30% à l'école du Pigeon Vert à Marzan. Une des pistes d'explication est que l'école de Billiers propose 4 éléments (entrée, viande, légumes, dessert) pour composer son repas alors que l'école du Pigeon Vert propose 5 éléments. (entrée, viande, légumes, fromage, dessert).

La seconde phase de l'étude a porté sur le potentiel d'approvisionnement local. La commune est propriétaire de parcelles agricoles, notamment à Kerdurand, et il était intéressant de voir si ces terres pouvaient être mobilisées pour les besoins de la restauration collective. Finalement, cette option a été écartée car les producteurs rencontrés ont dit être en mesure de répondre à la demande pour la restauration collective.

La dernière phase de l'étude a concerné la future cuisine centrale. Le nombre de repas / jour a été estimé à 450. Le cabinet d'étude a présenté 3 scénarios :

- Une extension de la cuisine du Complexe Michel LE CHESNE
- La construction d'une cuisine centrale sur une zone d'activité
- La mutualisation avec la cuisine centrale rue des Missionnaires à Muzillac

La première proposition n'a pas été retenue car une cuisine centrale dans le complexe Michel LE CHESNE ne permettrait plus la location de la salle avec la cuisine pour les manifestations privées et pour les associations (en raison des règles d'hygiène).

La dernière proposition a également été écartée car les possibilités d'extension de la cuisine centrale de Muzillac sont assez limitées en raison du foncier non disponible autour de l'équipement actuel.

La proposition retenue est donc celle de la construction d'une cuisine centrale d'environ 300 m<sup>2</sup>. Le coût de cette construction est estimé à 800 000 € (sans le coût d'acquisition du terrain).

Le coût du repas sortant de cette cuisine centrale a été estimée à 6,11 € (respect de la loi EGALIM c'est-à-dire 20% de bio, 50% produits durables) et à 6,71 € (en 100% bio).

Le volet juridique de cette dernière phase d'étude a permis de voir comment réunir les 3 communes et leurs écoles publiques et privées. La solution à privilégier serait la transformation du SIVU actuel (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) en SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).

Les prochaines étapes pour aboutir à la cuisine centrale seraient :

- La création d'un service public de restauration collective pour Arzal et Marzan
- Intégration de la commune de Billiers
- Construction de la cuisine centrale
- Ouverture à d'autres partenaires

Yvon RIALLAND précise que l'évolution des effectifs scolaires peut remettre en cause le dimensionnement de la cuisine centrale. Il est ainsi proposé de faire une restauration intergénérationnelle permettant de pallier la baisse future des effectifs scolaires. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des résultats prometteurs de cette étude.

### **001/2024 Projet La Forge : Validation de l'Avant-Projet Définitif**

Yvon RIALLAND présente au conseil municipal l'avant-projet définitif du projet La Forge préparé par le cabinet d'architecte Bauchet et de la Bouvrie.

L'idée générale est d'offrir un espace supplémentaire pour la vie de la Commune.

La halle couverte de 250 m<sup>2</sup> permettra d'organiser des animations et des manifestations.

Le bâtiment accueillera 2 espaces.

Le bâtiment sera en ossature bois avec une isolation en paille compressée. Les ouvertures seront en bois ou mixte bois/aluminium. Les sols seront en béton lissé quartz pour les salles 1 et 2, en béton lissé pour les locaux de rangement et en carrelage pour l'office et les sanitaires.

- Salle 1 (158 m²): Il y aura un bar qui pourra s'ouvrir vers l'extérieur et un local rangement qui pourra servir de sanitaire PMR en cas de besoin plus tard. Cette salle s'ouvrira complètement sur la halle couverte grâce à des portes accordéons. Côté riverains, seuls 2 châssis seront ouvrants. Tout le reste sera fixe.
- Une cuisine/office (28 m²) avec une réserve et un local ménage.
- Un local technique (7 m²): pour la VMC, la pompe à chaleur, ...
- Salle 2 (77 m²): avec une kitchenette et un local rangement de 11m².

La réglementation par rapport au bruit nous impose d'avoir une isolation phonique très performante pour la salle 1. Cette isolation phonique ne sera pas mise en place pour la salle 2.

Les eaux de pluie seront récupérées dans des citernes et seront réutilisées.

La toiture sera en bac acier et le bardage extérieur sera en bois.

La toiture accueillera des panneaux photovoltaïques. L'objectif est de faire une centrale de production d'énergie renouvelable. Une étude est en cours par Morbihan Energies.

L'électricité produite sera auto-consommée sur place voire par d'autres bâtiments communaux.

Hervé LEFEBVRE demande si l'espace au-dessus de l'espace technique (sanitaire, office, local technique) pourra être exploité. Yvon RIALLAND lui répond que ce n'est pas prévu pour le moment mais pourquoi pas.

Michel LEVESQUE demande si on ne risque pas d'avoir à nouveau le même problème de cohabitation entre cantine et location de salle (comme actuellement à la salle polyvalente) ?

Yvon RIALLAND lui répond que la salle 1 et son office pourront être loués qu'en dehors des périodes scolaires. Quand il y aura de la cantine, seule la salle et la cuisine du Complexe Michel LE CHESNE pourront être louées.

#### Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	27 000,00 €	DETR 2024	265 500,00 €
Maitrise d'œuvre	118 800,00 €	PST 2024	120 000,00 €
Démolition/désamiantage	27 740,00 €	PST 2025	120 000,00 €
Bureau de contrôle	6 250,00 €	Région	175 000,00 €
Coordination SPS	7 390,00 €	FEDER	75 000,00 €
Diagnostic amiante et plomb	1 180,00 €		
Diagnostic pollution du sol	1 650,00 €		
Levé topographique	2 820,00 €		
Etude de sols	3 695,00 €		
Travaux	1 320 714,06 €	Autofinancement	811 739,06 €
Mobilier	50 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 239,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 567 239,06 €</b>

Yvon RIALLAND explique qu'un diagnostic de pollution du sol a été réalisé dans le bâtiment. Sur les 7 prélèvements réalisés, un seul a révélé la présence d'hydrocarbures. Une dépollution sera donc réalisée pour traiter environ 50 m3 de terre.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Fin février-début Mars : démolition du bâtiment (pendant les vacances scolaires)
- Fin Janvier : dépôt du permis de construire
- Septembre 2024 : démarrage des travaux

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Valide l'Avant-Projet Définitif de la Forge tel que présenté par Yvon RIALLAND.
- Valide le coût prévisionnel des travaux à 1 320 714,06 €.
- Autorise le Maire à solliciter toute aide financière pour ce projet.

#### **002/2024 Projet La Forge : Demande de l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024**

Dans le cadre du projet La Forge, la commune d'Arzal peut prétendre à l'attribution d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024.

Pour rappel, le coût estimatif des travaux est de 1 320 714,06 € dont 205 000 € pour la halle couverte.

- **Rubrique 7-1 - 1) Construction neuve respectant la RE 2020 : (pour la partie bâtiment)**
  - Dépenses subventionnables : 450 000 €
  - Taux : 47%
  - Montant de la subvention : 211 500 €
- **Rubrique 7-1 - 3) Travaux dans les bâtiments sans amélioration énergétique : (pour la halle couverte)**
  - Dépenses subventionnables : 200 000 €
  - Taux : 27%
  - Montant de la subvention : 54 000 €

Soit une aide totale de 265 500 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Autorise le Maire à solliciter la DETR 2024 au titre des rubriques 7-1-1) et 7-1-3).

#### **003/2024 Projet La Forge : Devis pour la démolition et le désamiantage du bâtiment**

Yvon RIALLAND présente au Conseil Municipal les 2 devis qui ont été demandés pour la démolition du bâtiment sis 7, rue des Palis :

- PREMYS : 48 000 € HT
- DBS : 27 740 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Retient la proposition de l'entreprise DBS pour un montant de 27 740,00 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis.

#### **004/2024 VVA : Tarifs de location 2025 (salles et logements)**

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir les tarifs votés pour 2024 à l'exception de la location de la salle Les Paludiers pour un week-end qui augmente de 50 €.

Location 2 pièces 4/5 pers	T.T.C.
<b>1 semaine*</b>	<b>2025</b>
01/01/25 - 05/04/25	250 €
05/04/25 - 05/07/25	320 €
05/07/25 - 19/07/25	370 €
19/07/25 - 09/08/25	500 €
09/08/25 - 30/08/25	420 €
30/08/25 - 11/10/25	320 €
11/10/25 - 31/12/25	250 €
<b>1 nuit *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	65 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	70 €
Du 05/07 au 30/08	/
<b>2 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	120 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	130 €
Du 05/07 au 30/08	150 €
<b>3 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	150 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	160 €
Du 05/07 au 30/08	200 €
<b>4 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	170 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	190 €
Du 05/07 au 30/08	250 €
<b>1 mois/7mois *</b>	
01/10/25 - 29/04/26	525 €
<b>1 mois *</b>	
01/10/25 - 29/04/26	575 €

\* sous réserve de nouveaux tarifs à compter du 01/01/2026

Location 3 pièces 6 pers	T.T.C.
<b>1 semaine*</b>	<b>2025</b>
01/01/25 - 05/04/25	300 €
05/04/25 - 05/07/25	400 €
05/07/25 - 19/07/25	460 €
19/07/25 - 09/08/25	620 €
09/08/25 - 30/08/25	520 €
30/08/25 - 11/10/25	400 €
11/10/25 - 31/12/25	300 €
<b>1 nuit *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	75 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	80 €
Du 05/07 au 30/08	/
<b>2 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	130 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	150 €
Du 05/07 au 30/08	170 €
<b>3 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	180 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	190 €
Du 05/07 au 30/08	240 €
<b>4 nuits *</b>	
Du 01/01 au 05/04 et du 11/10 au 31/12/25	210 €
Du 05/04 au 05/07 et du 30/08 au 11/10	230 €
Du 05/07 au 30/08	300 €
<b>1 mois/7mois *</b>	
01/10/25 - 29/04/26	575 €
<b>1 mois *</b>	
01/10/25 - 29/04/26	625 €

### Location des salles

<b>Salle « LES PALUDIERS »</b> Sans location de logements : Du Lundi au Jeudi - de 8H à 19H - ½ journée	200 € 150 €
Pour le week-end* - Avec location de logements : Sous réserve de la location de 5 logements pour 1 nuit ou de 3 logements pour 2 nuits ou de 2 logements pour 1 semaine *Du vendredi 17h00 au dimanche 17h00	500 €

<b>Salle « LES CIVELLES »</b> Sans location de logements : Du Lundi au Jeudi - de 8H à 19H - ½ journée	150 € 100 €
Pour le week-end* - Avec location de logements : Sous réserve de la location de 3 logements pour 1 nuit ou de 2 logements pour 2 nuits ou de 1 logement pour 1 semaine *Du vendredi 17h00 au dimanche 17h00	300 €

### Ces prix ne comprennent pas :

- **Taxe animale** : 30 € par animal et par semaine ou 6 € par animal et par jour lors de courts séjours
- **Ménage** à la charge du locataire, toutefois possibilité de forfait ménage : 2 pièces 4/5 pers : 60 € - 3 pièces 6 pers : 75 €
- **Draps** : 8,50 € la paire - **Serviettes** : 6,00 € la paire
- **Petit-déjeuner** : 7,00 € pour les groupes- **Pause-café** : 4,00 €
- **Taxe de séjour** : 0,60 € par nuit et par personne majeure

### Conditions de location :

- **Cautions** de 400 € par logement et par salle, demandée à l'arrivée et restituée au départ après inventaire
- **Cautions ménage** : 100 € par logement et pour la petite salle - 200 € pour la grande salle
- **Arrhes** : 25 % à la réservation, le solde 30 jours avant l'arrivée.

- Chèques Vacances acceptés.
- Tarifs préférentiels pour groupe : - 15 % à partir de 20 personnes (sur la location des logements)
- Réduction de 10 % sur la 2<sup>ème</sup> semaine de location ou sur le 2<sup>ème</sup> séjour (pour un séjour d'un minimum d'une semaine)

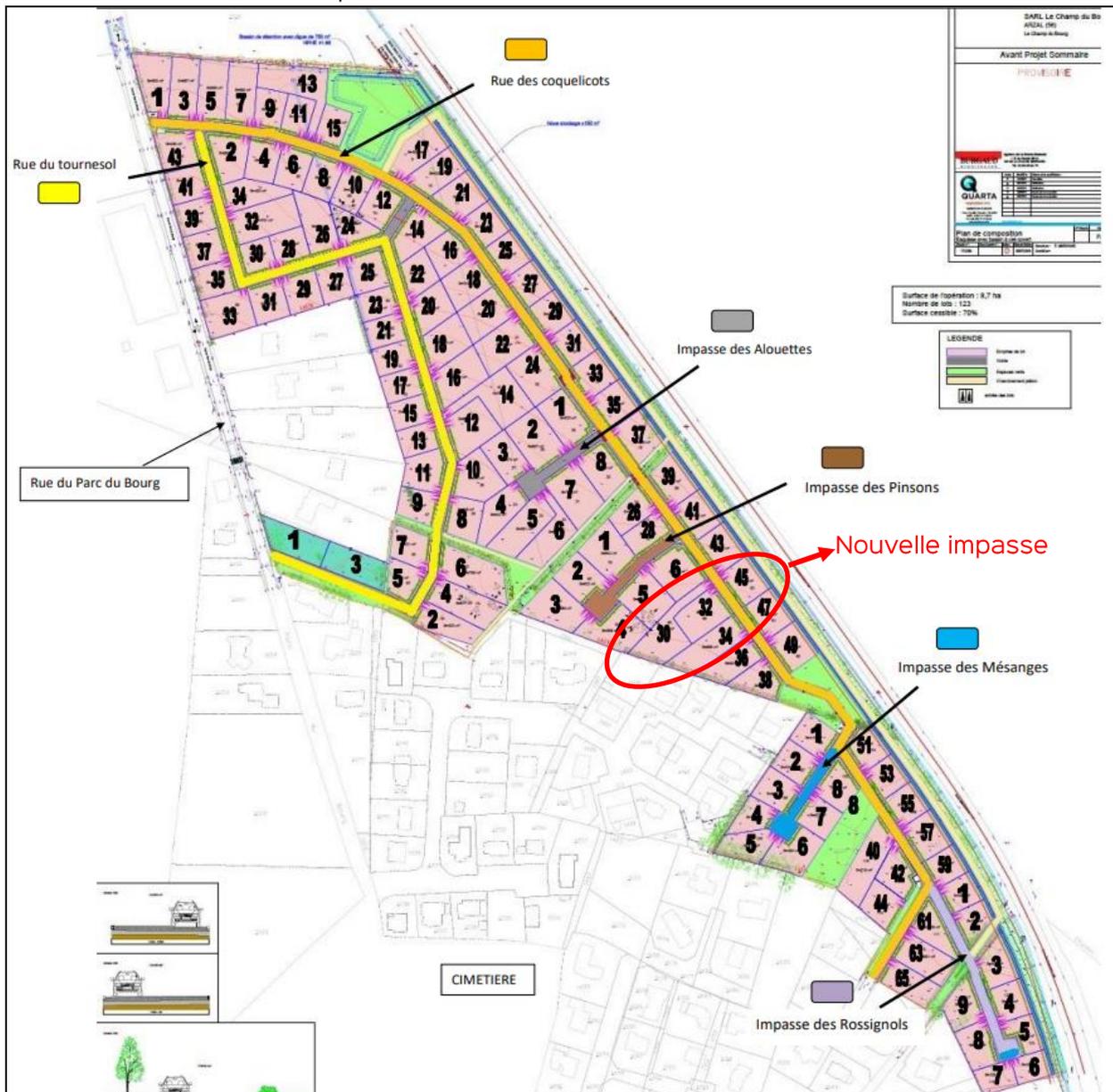
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- Fixe les tarifs et conditions de location des logements et des salles pour l'année 2025 tels que présentés ci-dessus.

### 005/2024 Dénomination de rue au lotissement Les Champs du Bourg

Suite à un nouveau découpage sur la tranche 4 du lotissement Les Champs du Bourg, il convient de nommer une nouvelle impasse.



Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- Nomme la nouvelle impasse : Impasse des Hirondelles.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Cérémonie des vœux de la municipalité :

Besoin d'aide pour la mise en place de la salle. RDV demain à 15H00.

La députée Anne LE HENANFF sera présente.

- Journée arrachage de la Baccharis :

Elle aura lieu le 16 Mars 2024.

- Travaux au VVA :

Les travaux de désamiantage sont terminés au Village Vacances. Les travaux de démolition vont suivre. Ils devraient se terminer début Février.

- Terrain des PEP :

Le Maire a reçu un courrier de la Compagnie des Ports l'informant que le CD 56 prendra le relais pour proposer une méthode de travail spécifique pour l'acquisition de ce terrain amené à avoir des zonages différenciés à l'avenir (port à sec, espace naturel sensible, friche bâtie). En outre, la Compagnie des ports a conseillé à l'association PEP56 de se rapprocher de la commune pour l'informer de l'évolution des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

- Commission Culture d'Arc Sud Bretagne :

La Commission Culture d'Arc Sud Bretagne se réunira à Arzal le 20 Février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<p><b><u>Prochains Conseils municipaux :</u></b></p>
--

<p>Jeudi 8 Février 2024 - Jeudi 14 Mars 2024</p>
--

<p>Jeudi 18 Avril 2024 – Jeudi 16 Mai 2024</p>
--